

Instruction générale sur le service de garde des voies de communication (loi du 2 juillet 1890 et décret du 5 juillet 1890)

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Instruction générale sur le service de garde des voies de communication (loi du 2 juillet 1890 et décret du 5 juillet 1890) : Dispositions spéciales à la garde des lignes télégraphiques et des points importants du littoral

Adresse bibliographique : Paris : Imp. Nat., 191

Description matérielle : 1 vol. (41 p.) ; 21 cm

Note sur les index, extrait, citations publiés séparément : Modificatif du 6 juin 1931

Sujet(s) : Communications, service de garde